



TRANSPORTS SCOLAIRES 2020-2021

ÉLÈVES INTERNES

Madame, Monsieur,

L'établissement scolaire de votre enfant vient de vous remettre cet imprimé pour bénéficier d'une indemnité de transport réservée aux élèves internes.

Vous voudrez bien le lui retourner soigneusement rempli, après avoir lu la notice d'information (page 2) au plus tard le 13 novembre 2020.

Ce dossier sera renvoyé par l'établissement scolaire à la Direction des Transports du Département de la Loire avant le 20 novembre 2020, délai de rigueur au-delà duquel le dossier sera refusé.

VOS CONTACTS AU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Adresse :

**DÉPARTEMENT DE LA LOIRE - PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
DIRECTION DES TRANSPORTS**

Hôtel du Département - 2 rue Charles de Gaulle
42022 Saint-Étienne cedex 1

Tél. : 04 77 48 40 50
du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30

Site internet : www.loire.fr

E-mail : transports-scolaires@loire.fr

1



1 CONDITION À RESPECTER

Être domicilié dans le département de la Loire
(en dehors des périmètres de Saint-Étienne Métropole et de Roannais Agglomération).

ATTENTION

- Les élèves de l'enseignement supérieur ne sont pas éligibles à cette subvention (BTS, classes préparatoires...).
- Les élèves de 17 ans ou plus inscrits dans des établissements privés hors contrat avec l'État ne sont pas éligibles.

2 TRAJET DE L'ÉLÈVE

Afin d'étudier la demande de subvention, il conviendra d'indiquer la distance entre la commune de domicile de l'élève et la commune de l'établissement fréquenté, sur la base d'un aller simple (indication du trajet le plus court).

Lors de l'instruction de votre dossier, plusieurs cas de figure seront vérifiés :

- Il existe un transport départemental entre la commune de domicile et l'établissement : l'élève doit alors s'inscrire auprès du Département au tarif subventionné (110 €) et il ne peut pas prétendre à la subvention "élève interne". Votre dossier sera refusé.
- Il existe un transport départemental permettant de se rendre à l'établissement sur une partie du trajet : Votre dossier pourra être instruit mais la distance parcourue avec ce transport sera déduite du kilométrage total pour le calcul de la subvention.
- Le trajet impose l'utilisation d'un réseau de transport non géré par le Département (ex : SNCF, STAS, STAR, TCL...).
- Votre dossier pourra alors être instruit.
- Il n'existe aucun service de transport collectif et votre dossier pourra alors être instruit.

3 MONTANT ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION

(En application de la décision de la Commission permanente du 16 mars 2020).

Après étude du dossier, la subvention éventuelle sera versée à la famille par virement bancaire dans le courant du 3^e trimestre de l'année scolaire considérée. **En cas de clôture de compte**, un nouveau relevé d'identité bancaire (IBAN) devra être transmis à la Direction des Transports du Département de la Loire.

Barèmes annuels 2020-2021

Après instruction, ils sont établis par tranche kilométrique sur la base des distances administratives entre la commune du domicile et la commune de l'établissement.

Attention

Si la commune de domicile et la commune où se situe l'établissement sont identiques, aucune subvention ne sera versée.

DISTANCE RETENUE (aller simple) TRAJET LE PLUS COURT	LYCÉES COLLÈGES
30 km au plus	180 €
Entre 31 et 60 km	258 €
Entre 61 et 90 km	336 €
Plus de 90 km	465 €

ÉLÈVE INTERNE (à remplir en majuscules)

(Lire impérativement les informations pages 1 et 2 avant de remplir cet imprimé)

REPRÉSENTANT LÉGAL – TUTEUR FAMILLE (ou établissement) D'ACCUEIL	ÉLÈVE
NOM : _____	NOM : _____
PRÉNOM : _____	PRÉNOM : _____
ADRESSE PRÉCISE : _____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>
BÂTIMENT-ALLÉE : _____	Date de naissance : ____ / ____ / ____
LIEU-DIT : _____	
CODE POSTAL : _____	
COMMUNE : _____	
<small>(Les familles domiciliées sur les communes de Saint-Étienne Métropole et de Roannais Agglomération ne peuvent pas bénéficier de l'aide du Département.)</small>	
Tél. : _____	Portable : _____
	E-mail : _____

Joindre un RIB (IBAN) au nom du représentant légal pour les 1^{res} demandes ou en cas de changement de coordonnées bancaires.

ANNÉE SCOLAIRE 2020 - 2021

Établissement : _____

Commune : _____

Type : Collège Lycée Lycée professionnel Public Privé

Niveau : classe _____

Internat : dans l'établissement domicile de semaine

CONFIRMATION DE LA QUALITÉ D'INTERNE PAR L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

(Partie réservée à l'établissement)

Je confirme la qualité d'interne de l'élève

Nom : _____ Prénom : _____

Date : _____

Date et cachet de l'établissement : _____

TRAJET DE L'ÉLÈVE (aller simple)

Distance entre la commune du domicile et la commune de l'établissement fréquenté sur la base d'un aller simple : _____ km.
(indiquer le trajet le plus court)

Renseignements vus et vérifiés :

Le représentant légal certifie, après avoir pris connaissance des informations pages 1 et 2, l'exactitude des renseignements fournis dans cet imprimé.

À _____ Le _____

Signature _____